

Avenant à la convention d'animation du SPPEH – Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat

Entre

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON désignée par « la collectivité », dont le siège est situé Place de l'Hôtel de Ville, 01640 JUJURIEUX, représentée par son président, Thierry DUPUIS, d'une part,

Et

L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 102 bd Herriot CS 88405, 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex, représentée par son vice-président, Monsieur Eric DUBIEL, désignée sous le terme « **ALEC 01** », n° SIRET 334 625 845 000 55 code APE 9499Z, d'autre part,

Vu la délibération n° AP-2020-07 / 07-14-4167 de l'assemblée plénière du Conseil Régional en date du 8 juillet 2020 approuvant la convention territoriale de mise en œuvre du programme SARE « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » entre l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'ADEME, et les Obligés (Total Marketing France, ENGIE, ENI Gas Power France, SIPLEC E LECLERC, SCA Pétroles et dérivés).

Vu la délibération n°CP-2020-07 / 07-37-4204 de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 9 juillet 2020, approuvant le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat ».

Vu la délibération AD2020-12/6.0035 du Département de l'Ain en date du 7 décembre 2020.

Vu la délibération de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon en date du 10 décembre 2020

Vu la signature de la convention entre l'association ALEC01 et la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon du 12 février 2021 visant l'animation du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).

Préambule

La convention signée entre la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon et l'association ALEC01 visant à la mise en œuvre des 5 axes du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) avait été conclue pour une durée initiale de neuf mois, du 1^{er} janvier au 30 septembre, dans l'attente de la transformation de l'association ALEC01 en Société Publique Locale (SPL).

Le 4 octobre 2021, la SPL ALEC AIN a été créée suite à l'entrée au capital et la signature des statuts du Conseil Départemental de l'Ain et des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) du département, dont la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon par délibération du Conseil communautaire du 11 mars 2021.

Néanmoins, pour des raisons de simplification de gestion financière et comptable, la SPL ALEC AIN a décidé de surseoir le démarrage de son activité opérationnelle au 1^{er} janvier 2022. Le portage du SPPEH par l'association ALEC01 doit se poursuivre au-delà du de la date initialement prévue par la convention du 12 février 2021.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La durée de la convention est modifiée. La convention s'achèvera au 31 décembre 2021.

Article 2

Le programme d'action présenté en annexe technique et dont la mise en œuvre était prévue de janvier à juin est modifié pour être prolongé jusqu'au 31 décembre 2021

Article 3

Les engagements financiers prévus par l'annexe financière sont modifiés afin d'adapter le montant annuel initialement prévu pour la deuxième partie de l'année 2021 et de financer le programme d'action prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 pour un montant de 4 260 €.

Article 4

Les clauses non modifiées par cet avenant restent inchangées dans la convention.

Fait en deux exemplaires originaux à Bourg-en-Bresse, le

Le Vice-Président de l'ALEC 01,

Agissant par délégation et pour le
compte du Président

Eric DUBIEL

Le Président de la Communauté de
Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Thierry DUPUIS



Annexe technique 2021

	T4 2021
A1 - Contacts premier niveau	92
A2 - Conseil premier niveau	-
A4 - Accompagnements MI	-
A 4 - Accompagnement copros	-
B1 - Info petit tertiaire	2
B2 - Conseil petit tertiaire	-
C1 - Sensibilisation animation ménages	1
C2 - Sensibilisation animation du petit tertiaire privé	1
C3 - Sensibilisation animation professionnels	2

Annexe financière 2021

CCRAPC

Bilan des Financements	2021 (€)	70% sur 6 mois (€)	2021 REALISE FIN SEPT (€)	Différence à fin sept 2021 pris en charge par aide d'urgence	T4 2021 €	TOTAL 2021 €	DIFF 2021 REAL BUDGET	AVENANT T4 2021 €
Budget EPCI	9 805	5 720	9 518	3 799	8 345	17 864	8 059	4 260
Budget Département Ain	15 429	9 000	10 800	1 800	4 629	15 429	-	4 629
Coordination territoriale EPCI	7 714	4 500	5 400	900	2 314	7 714	-	2 314
Coordination départementale et actions mutualisées	7 714	4 500	5 400	900	2 314	7 714	-	2 314
Autre budget hors collectivités	1 200	700	1 500	800	-	1 500	300	-
Budget Région	12 547	8 783	8 783	-	3 764	12 547	-	3 764
Prime ruralité	5 690	3 983	3 983	-	1 707	5 690	-	1 707
Prime démarrage	5 836	4 085	4 085	-	1 751	5 836	-	1 751
Prime regroupement	1 021	714	714	-	306	1 021	-	306
Prime dynamique territoriale	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget potentiel SARE (50% du plafond des dépenses)	8 416	5 891	8 397	2 506	1 965	10 361	1 946	1 965
Budget SARE plafonné	8 416	5 891	8 397	2 506	1 965	10 361	1 946	1 965
Total cofinancement	23 552	16 486	19 801	3 315	11 482	31 283	10 028	11 482
Budget Total	47 396	30 093	38 998	8 904	14 074	53 072	11 973	14 074

Avenant à la convention d'animation du SPPEH – Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat

Entre

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON désignée par « la collectivité », dont le siège est situé Place de l'Hôtel de Ville, 01640 JUJURIEUX, représentée par son président, Thierry DUPUIS, d'une part,

Et

L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 102 bd Herriot CS 88405, 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex, représentée par son vice-président, Monsieur Eric DUBIEL, désignée sous le terme « ALEC 01 », n° SIRET 334 625 845 000 55 code APE 9499Z, d'autre part,

Vu la délibération n° AP-2020-07 / 07-14-4167 de l'assemblée plénière du Conseil Régional en date du 8 juillet 2020 approuvant la convention territoriale de mise en œuvre du programme SARE « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » entre l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'ADEME, et les Obligés (Total Marketing France, ENGIE, ENI Gas Power France, SIPLEC E LECLERC, SCA Pétroles et dérivés).

Vu la délibération n°CP-2020-07 / 07-37-4204 de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 9 juillet 2020, approuvant le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat ».

Vu la délibération AD2020-12/6.0035 du Département de l'Ain en date du 7 décembre 2020.

Vu la délibération de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon en date du 10 décembre 2020

Vu la signature de la convention entre l'association ALEC01 et la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon du 12 février 2021 visant l'animation du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).

Préambule

La convention signée entre la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon et l'association ALEC01 visant à la mise en œuvre des 5 axes du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) avait été conclue pour une durée initiale de neuf mois, du 1^{er} janvier au 30 septembre, dans l'attente de la transformation de l'association ALEC01 en Société Publique Locale (SPL).

Le 4 octobre 2021, la SPL ALEC AIN a été créée suite à l'entrée au capital et la signature des statuts du Conseil Départemental de l'Ain et des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) du département, dont la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon par délibération du Conseil communautaire du 11 mars 2021.

Néanmoins, pour des raisons de simplification de gestion financière et comptable, la SPL ALEC AIN a décidé de surseoir le démarrage de son activité opérationnelle au 1^{er} janvier 2022. Le portage du SPPEH par l'association ALEC01 doit se poursuivre au-delà du de la date initialement prévue par la convention du 12 février 2021.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La durée de la convention est modifiée. La convention s'achèvera au 31 décembre 2021.

Article 2

Le programme d'action présenté en annexe technique et dont la mise en œuvre était prévue de janvier à juin est modifié pour être prolongé jusqu'au 31 décembre 2021

Article 3

Les engagements financiers prévus par l'annexe financière sont modifiés afin d'adapter le montant annuel initialement prévu pour la deuxième partie de l'année 2021 et de financer le programme d'action prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 pour un montant de 4 260 €.

Article 4

Les clauses non modifiées par cet avenant restent inchangées dans la convention.

Fait en deux exemplaires originaux à Bourg-en-Bresse, le

Le Vice-Président de l'ALEC 01,

Agissant par délégation et pour le
compte du Président

Eric DUBIEL

Le Président de la Communauté de
Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Thierry DUPUIS



Annexe technique 2021

	T4 2021
A1 - Contacts premier niveau	92
A2 - Conseil premier niveau	-
A4 - Accompagnements MI	-
A 4 - Accompagnement copros	-
B1 - Info petit tertiaire	2
B2 - Conseil petit tertiaire	-
C1 - Sensibilisation animation ménages	1
C2 - Sensibilisation animation du petit tertiaire privé	1
C3 - Sensibilisation animation professionnels	2

Annexe financière 2021

CCRAPC

Bilan des Financements	2021 (€)	70% sur 6 mois (€)	2021 REALISE FIN SEPT (€)	Différence à fin sept 2021 pris en charge par aide d'urgence	T4 2021 €	TOTAL 2021 €	DIFF 2021 REAL BUDGET	AVENANT T4 2021 €
Budget EPCI	9 805	5 720	9 518	3 799	8 345	17 864	8 059	4 260
Budget Département Ain	15 429	9 000	10 800	1 800	4 629	15 429	-	4 629
Coordination territoriale EPCI	7 714	4 500	5 400	900	2 314	7 714	-	2 314
Coordination départementale et actions mutualisées	7 714	4 500	5 400	900	2 314	7 714	-	2 314
Autre budget hors collectivités	1 200	700	1 500	800	-	1 500	300	-
Budget Région	12 547	8 783	8 783	-	3 764	12 547	-	3 764
Prime ruralité	5 690	3 983	3 983	-	1 707	5 690	-	1 707
Prime démarrage	5 836	4 085	4 085	-	1 751	5 836	-	1 751
Prime regroupement	1 021	714	714	-	306	1 021	-	306
Prime dynamique territoriale	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget potentiel SARE (50% du plafond des dépenses)	8 416	5 891	8 397	2 506	1 965	10 361	1 946	1 965
Budget SARE plafonné	8 416	5 891	8 397	2 506	1 965	10 361	1 946	1 965
Total cofinancement	23 552	16 486	19 801	3 315	11 482	31 283	10 028	11 482
Budget Total	47 396	30 093	38 998	8 904	14 074	53 072	11 973	14 074